

Les crédits

Il y a ici une autre question, celle de la fuite de documents qui a conduit à la révélation que le SCRS se livrait à certaines opérations clandestines.

En ce qui concerne celle du Heritage Front, je ne sais quels dommages il y a eus et je ne sais même pas si c'est vrai. Toutefois, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une chose que tout le monde semble oublier. Il y a d'abord eu un article de journal au sujet de cette affaire. La fuite a donné lieu à un article qui a paru dans le *Sun* de Toronto du 13 août 1994, un peu avant la manchette du *Star* de Toronto, que j'ai mentionnée, et qui disait: «Le SCRS. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Un article du Règlement interdit de produire des pièces à la Chambre. Je sais qu'il nous arrive tous de citer des articles, pris parfois dans des journaux, ce qui est parfaitement justifié, mais j'invite néanmoins les députés à se souvenir de cet article du Règlement sur la production de pièces et à ne pas les montrer ouvertement aux téléspectateurs et aux autres membres de cette assemblée. J'invite le député de Hamilton—Wentworth à continuer son intervention.

M. Bryden: Monsieur le Président, j'en prends bonne note. Je vais lire le titre puisque je ne peux le montrer. Il dit, en très gros caractères: «Le SCRS espionne les Somaliens de Toronto». L'essentiel de l'article, fondé sur un document dévoilé illégalement, portait sur le fait que le SCRS avait infiltré la communauté somalienne parce qu'il craignait qu'elle n'abrite des éléments violents susceptibles de constituer une menace.

Vu les problèmes qu'il y a eus en Somalie, il me semble que le SCRS avait de bonnes raisons de s'inquiéter de la sorte. Nous sommes probablement tous d'avis qu'il était justifié de chercher à obtenir des renseignements de la communauté somalienne.

Ce qui n'est pas justifiable, c'est le fait de communiquer illégalement ce document à la presse. Ce n'est pas le journal qui est fautif, car son rôle est de diffuser les renseignements qu'il reçoit. L'erreur a été de produire un document qui, de toute évidence, était conçu pour nuire à une opération très légitime de la part du SCRS et qui, en fait, aurait bien pu y contribuer.

Ceci nous amène à un point très important, à savoir que nous devrions, à la Chambre, déplorer le fait qu'à un moment donné, tout soit allé de travers et qu'un individu dans un poste de confiance ait été à même de réunir des documents du SCRS dans l'intention apparente de les divulguer à la presse pour une raison quelconque. Nous pouvons être reconnaissants au *Star* de Toronto d'avoir publié une photo d'un des documents. C'est grâce à cela que nous avons pu trouver la personne qui l'avait divulgué.

Je ne veux pas paraître étroit d'esprit ou radical, mais j'espère bien que le gouvernement prend des mesures très strictes afin d'empêcher que des fonctionnaires et des personnes de confiance ne divulguent des documents de cette nature—j'espère aussi qu'il en a les moyens. Nous devons avoir un gouvernement

méthodique, qu'il s'agisse des secrets, des services de renseignement ou de la confidentialité des travaux du Cabinet. C'est un précédent très, très grave et je crois que nous devrions tous être inquiets.

Je pense avoir le temps de passer une autre question, celle de la responsabilité, qui a été soulevée à maintes reprises et qui est, je crois, le but de la motion. C'est une question très importante. J'ai écouté les députés de tous les côtés de la Chambre et l'explication donnée par les députés de mon parti quant à la structure qui a été mise en place pour essayer de rendre le SCRS et le Centre de la sécurité des télécommunications responsables de leurs actes.

● (1700)

En dernière analyse, bon nombre d'organismes et de ministères gouvernementaux s'occupent d'activités secrètes—la défense, par exemple, qui doit effectuer des essais militaires ou d'autres opérations du genre. Finalement, la responsabilité repose sur la qualité de nos fonctionnaires et la force de notre démocratie.

On peut adopter des mesures législatives, mais rien ne garantit que les personnes qui y sont assujetties ne les enfreindront pas d'une manière ou d'une autre, étant donné les contraintes de leur travail. Quand on assure des services de renseignement touchant l'étranger ou de contre-espionnage, on est forcé de travailler dans l'ombre. Malgré tout ce qu'on a dit, je ne crois pas vraiment que les députés d'en face considèrent qu'on peut soumettre ces activités à l'examen d'un comité parlementaire. C'est irréaliste. Chose certaine, cela nous ferait perdre tous nos alliés.

Il y a un autre problème. Comment faire pour combler ce manque de confiance dans du personnel qui oeuvre dans un domaine caché et dont les résultats concrets ne peuvent jamais être exposés au grand jour?

La solution tient à une démocratie solide et à une méthode de sélection fiable. La seule chose qui pourrait s'ajouter à cela, et c'est ma marotte, c'est une méthode pour rendre des comptes précis et très documentés.

À part les solutions déjà proposées, la seule façon de contrôler ces personnes qui travaillent en coulisses est d'exiger qu'elles mettent toujours leurs ordres par écrit, et qu'elles conservent leurs écrits à perpétuité. Il faut qu'une forme de contrôle empêche les gens de détruire les dossiers.

En effet, dans une démocratie solide, quand on a une administration solide et dévouée, je crois que c'est assumer ses responsabilités face à l'avenir que de vérifier que les administrateurs font ce qu'ils ont à faire quand ils doivent agir en secret. Ainsi, 30 ou 40 ans plus tard, quand les historiens s'intéresseront à ce que nous avons fait, ils pourront être sûrs que nous avons au moins agi de bonne foi, même si nous avons pris des décisions parfois radicales ou discutables. La grande majorité de nos fonctionnaires agissent de bonne foi et font de leur mieux. Il ne faut pas l'oublier.